



FORMULAIRE DÉPÔT DE PROJET SAISON 2017-2018

I – IDENTIFICATION DU DÉPOSANT

a) Titre du projet :
b) Nom du collectif :
c) Nom du responsable du projet :
d) Adresse de correspondance :
e) Téléphone :
f) Cellulaire :
g) Courriel :
h) Autre courriel

I) DATES DE DIFFUSION SOUHAITÉES : Un minimum de 3 choix de dates distinctes obligatoire. Choisissez une date avec les flèches à la fin de la zone ombragée et double-cliquez. Vous pouvez donner des disponibilités supplémentaires ou indiquer vos remarques dans la dernière case

a) 1 ^{er} choix :
b) 2 ^e choix :
c) 3 ^e choix :

d) autre choix ou remarque:

RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION

Titre du spectacle :

Auteur :

Traduction-adaptation :

Mise en scène:

Mentor, œil extérieur s'il y a lieu:

Concepteurs (Précisez) :

Interprètes :

Direction de production :

Assistance à la mise en scène :

Autres (Précisez) :

Informations supplémentaires pertinentes:

III – DESCRIPTION DU PROJET (Remplir ces sections sur des feuilles séparées)

- a) Motivation envers ce projet (1 page maximum).
- b) Description de la direction/démarche artistique (1 page maximum).
- c) Historique du collectif (1 page maximum).
- d) Description/synopsis du spectacle proposé (2 pages maximum).
- e) Description de la production, si pertinente (scénographie envisagée, besoins techniques particuliers, etc) (1 page maximum). **Toute modification importante de la salle de spectacle doit être signalée.**
- f) **Court** CV de tous les participants (Le total doit tenir sur un maximum de 3 pages).
- g) Texte et extraits (pour une création).

Le dossier complet (excluant le texte et l'extrait s'il y a lieu) ne doit pas excéder 10 pages. Dans le cas d'un texte original ou d'un texte présumé peu connu, vous devez en soumettre, un extrait d'un maximum de 6 pages qui sera acheminé au comité. Le texte complet sera donné aux membres sur demande seulement.

IV – BUDGET (un pro forma de budget est disponible sur demande ou peut être téléchargé)

- a) Dépenses de production
- b) Dépenses de communications
- c) Dépenses administratives
- d) Revenus prévus

Un document officiel confirmant l'obtention des droits d'utilisation d'une œuvre devra, le cas échéant, être déposé avant l'acceptation finale d'un projet.

Les projets devront être soumis dans la forme proposée par ce formulaire et être reçus au plus tard le 16 janvier 2017.

Les documents doivent être fournis sur papier 8 1/2 x 11, recto seulement, en noir et blanc et ne doivent pas être brochés ni reliés. SVP ÉVITEZ LES DOSSIERS

TROP VOLUMINEUX. Tout dossier ne respectant pas ces consignes ne sera pas étudié.

Selon ses disponibilités financières, Premier Acte acceptera de 6 à 8 projets de spectacles qui seront diffusés à l'intérieur des créneaux horaires suivants.

Périodes débutant le :

- ✓ 12, 19 ou 26 septembre 2017
- ✓ 3, 10 ou 17 octobre 2017
- ✓ 24, 31 octobre ou 7 novembre
- ✓ 14, 21 ou 28 novembre novembre 2017
- ✓ 16 ou 23 janvier 2018
- ✓ 30 janvier, 6 ou 13 février 2018
- ✓ 20 ou 23 février 2018
- ✓ 6, 13 ou 20 mars 2018
- ✓ 27 mars, 3 ou 10 avril 2018
- ✓ 17 ou 24 avril 2018

Les projets peuvent être diffusés sur une, deux ou trois semaines. Le format habituel de diffusion sur trois semaines n'est pas obligatoire.

Faire parvenir vos projets de création avant 17 h, le 16 janvier 2017 à :
PREMIER ACTE, 870, av. De Salaberry, bureau 112, Québec (Québec) G1R 2T9
info@premieracte.ca